

## NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	9
- votants	13
- absents	4

Date de convocation :

**13/02/2025**

Date d'affichage :

**13/02/2025**

## VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 005-210501458-20250220-011\_2025-DE

Berger Levrault

## De la commune de ST-JEAN-ST-NICOLAS

## Séance du jeudi 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 février à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL — Claude ALLAIRE – Caroline DANGEL – Éloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Michel PRETI (a donné pouvoir à Claude ALLAIRE) – Daniel AUBERT (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX) – Déborah BELIN (a donné pouvoir à Thierry BAUD).

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°011/2025 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FESTIVAL « L'ÉCHO DES MOTS »****Le Maire expose :**

Le Festival de L'écho des mots rencontre un vif succès depuis 19 ans. Ce projet porté par la commune est devenu un évènement majeur pour la commune, le territoire du Champsaur Valgaudemar et le Département des Hautes Alpes. Il fédère de nombreux partenaires et soutiens autour de son développement.

Il fêtera en 2025 son 20<sup>ème</sup> anniversaire.

La Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar (CCCV), le Département des Hautes-Alpes et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur via le fonds festival, peuvent être sollicités pour subventionner cette édition.

La dépense prévisionnelle du festival pour l'année 2025 se monte à 197 050 €.

**Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement suivant :**

DRAC	Département 05	CCCV
10 000 €	16 500€	12 000€

**Le Conseil Municipal délibère et décide de :**

1. APPROUVER le plan de financement présenté pour le financement du festival de L'écho des mots
2. AUTORISER le Maire à solliciter les financeurs sus mentionnés

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,  
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du **27 FEV 2025**

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 005-210501458-20250220-011\_2025-DE

Berger  
Levrault